

N° 2023/72

**ARRÊTE DU MAIRE**  
**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER PLACE DE LA FONTAINE EN**  
**DIRECTION DE LA RUE DE LA FORET A L'OCCASION DU MARCHE DE**  
**NOEL**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et suivants ;  
Considérant qu'à l'occasion du marché de Noël un spectacle de feu est prévu samedi 2 décembre 2023 à 18h30 au pied de l'église, il est nécessaire de prévoir la sécurité adéquate,

**ARRETE**

**Article 1er** : la place de la Fontaine en direction de la rue de la Forêt au niveau de l'intersection de la rue de la Procession sera interdite dans les deux sens à la circulation le samedi 2 décembre 2023 de 18h à 20h en raison du spectacle de feu prévu au pied de l'église ainsi que la rue Saint Médard et la rue du Cabalaire sauf riverains.

**Article 2** : une déviation sera mise en place par la rue de la Procession puis la rue du Vauméré en direction de la rue des Etangs de Saint Ange.

**Article 3** : la signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de la Commune.

**Article 4** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication en mairie et d'un affichage sur les lieux de son application.

Fait à Bussy-en-Othe, le 17 novembre 2023.



Le Maire  
Catherine DECUYPER



Ave du Marchais